

## - LÉGUMES - PETITS PANIERS

L'association a pour objet de **maintenir (et d'inciter à l'installation) les exploitations, de proximité, pratiquant une agriculture durable** : fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables.

Comment ? Les consom'acteurs pré-financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions). En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consom'acteurs dépassent le simple rapport commercial: ils deviennent partenaires.

### Contractants

#### Producteurs

JEAN, JOËL, (PRUNOY)  
ADELINE (MELLEROY)

#### TUTEURS

**Cécile Valque** 02.38.89.23.59  
9, ruelle Herbeuse 45200 Montargis  
**Christophe Baltzinger** 02.38.97.69.62  
Mél : [tuteurlegumes@amapp.fr](mailto:tuteurlegumes@amapp.fr)

#### Consom'acteur(s) :

Nom  
Adresse

Tel :  
Courriel :

#### NUMERO D'ADHERENT :

<u>Contenu du contrat</u>	AVRIL				MAI				JUIN				
	Avril à septembre 2017	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23
Prix	<b>7 €</b>				<b>7 €</b>				<b>8 €</b>				
Nombre de Paniers													
TOTAL MOIS	<b>7 € x ... = ... €</b>				<b>7 € x ... = ... €</b>				<b>8 € x ... = ... €</b>				

	JUILLET				AOÛT				SEPTEMBRE				
		7	14	21	28	4	11	18	25	1	8	15	22
Prix	<b>10 €</b>				<b>10 €</b>				<b>10 €</b>				
Nombre de Paniers													
TOTAL MOIS	<b>10 € x ... = ...</b>				<b>10 € x ... = ... €</b>				<b>10 € x ... = ... €</b>				

La distribution a lieu chaque vendredi, aux « **Jardins de Mocquepoix** » de **17h30 à 19h30** .

### Termes du contrat

**Nombre total de paniers** : ..... paniers

**Montant total**: .....€ (Espèces / Chèques)

**Dates de distribution** : - .....

Le paiement des paniers, à la signature du contrat, est fait

**à l'ordre de AMAPP,**

Le présent contrat est établi pour une durée de 6 mois (avril à septembre 2017)

en indiquant au dos des chèques le ou les mois correspondants au paiement et

**remis au tuteur** noté au début du contrat.

Versement	1	2	3	4	5	6
mois	avril	mai	juin	juillet	août	septembre
montant						

Signatures, précédées de la date

PRODUCTEUR

CONSOM'ACTEUR

----- **Rappel des dates des paniers (à conserver)** -----



7/04	14/04	21/04	28/04	5/05	12/05	19/05	26/05	2/06	9/06	16/06	23/06	30/06	
7/07	14/07	21/07	28/07	4/08	11/08	18/08	25/08	1/09	8/09	15/09	22/09	29/09	

**Engagements du consomm'acteur :**

- Il s'engage à prendre au moins **un panier chaque semaine**, pendant la période de 6 mois du contrat.
- Il s'engage à ne programmer que **2 absences** sur la durée de 6 mois du contrat **ou bien à prendre 25 paniers sur les 27 théoriques**. En cas d'absence imprévue, le consomm'acteur peut faire retirer le panier par une personne de son choix (même non adhérente à l'amapp). S'il ne trouve pas de solution pour répondre à cet engagement, il prévient les tuteurs afin qu'une solution soit trouvée avec l'ensemble des amappiens.
- **Il s'engage à assurer deux permanences pour aider à la distribution, une fois pendant la durée du contrat.**
- Il s'engage à payer à l'avance les paniers par chèques ou en espèces.

**Résiliation**

La résiliation est possible mais sans garantir le remboursement des mensualités restantes.

**Les tuteurs – interlocuteurs entre consomm'acteurs et producteurs**

Les maraîchers sont aidés dans l'organisation des distributions par des tuteurs. Ils se partagent les tâches de gestion des contrats, d'organisation des distributions et de représentants des consomm'acteurs.

Ils enregistrent les contrats, établissent la liste hebdomadaire de distribution, organisent les présences aux distributions, centralisent les remarques des consomm'acteurs ...

**Si vous avez des questions sur les contrats, si vous ne pouvez pas retirer votre panier...  
prévenez simultanément par tél ou mél les tuteurs.**

**Le fonctionnement**

Le contrat est établi selon une fréquence hebdomadaire pour une durée de 6 mois couvrant une saison printemps/été (avril à septembre) et une saison automne/hiver (octobre à mars), non révisable.

Les chèques sont libellés par le consomm'acteur **à l'ordre de l'AMAPP**. Ils sont remis pour encaissement aux producteurs au fur et à mesure des mois, à leur début, en suivant les indications du consomm'acteur.

Les nouveaux inscrits à l'Amapp pourront signer un contrat d'essai pour une période d'un mois au maximum. La signature de la période d'essai se fait en début de mois.

Sur le lieu de distribution :

Le contenu du panier est affiché: les légumes, leur variété, leur poids, leur prix, leur provenance ...

Une liste d'émargement est à disposition pour noter le passage des consomm'acteurs (**à remplir impérativement**).

La distribution est assurée par un producteur et au moins deux consomm'acteurs.

**Qui sont les maraîchers ?**

**Les légumes qui composent le panier sont produits par 2 maraîchers en Agriculture Biologique.**

- **EARL LE JARDIN DES FREMEAUX JEAN & JOËL LALES, 3 CHEMIN DE LA TOUCHE 89120 PRUNOY**
- **ADELIN BODARD, LES GUERINS 45220 MELLEROY**

**Engagements des Maraîchers :**

- Ils s'engagent à proposer une **grande diversité de produits**, à privilégier les variétés anciennes et du terroir, et de fournir des produits de qualité, **écologiquement sains**, en pratiquant des méthodes de l'agriculture respectueuses de la nature et de l'environnement : biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais chimiques de synthèse ni pesticides, gestion économique de l'eau.
- Ils s'engagent à produire dans la transparence et à ouvrir leurs exploitations aux visites des consomm'acteurs de l'Amapp. Des fiches techniques de chacune de leurs exploitations sont à votre disposition.
- Ils s'engagent à vous servir régulièrement, aux jours et aux heures indiqués.
- Ils s'engagent à inviter les « tuteurs » des maraîchers à chaque réunion de producteurs concernant l'Amapp du Gâtinais.
- Ils s'engagent à **communiquer les informations sur leur production** via le bulletin de liaison de l'Amapp. Un calendrier des productions sera mis en place dès que possible.
- Ils s'engagent à **tenir compte des remarques faites par les consomm'acteurs** tant sur la qualité des produits que sur les variétés proposées.

**Le présent contrat est enregistré si le consomm'acteur et le producteur  
sont à jour de leur cotisation à l'AMAPP du Gâtinais.**